

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 13 janvier 2016 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur André Durocher, Monsieur Howard Sauvé, Monsieur Fred Beaudoin, Madame Dawn Charles, Monsieur David Hudson, Madame Brenda Dawson.

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2016-01-001

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2015
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 31 décembre 2015
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2016

8. Affaires diverses

- 8.1 Demande de dérogation mineure - DM-2015-014 - lot 3 690 425 du cadastre du Québec
- 8.2 Dossier PIIA 2015-012 - Implantation d'un garage attenant - lot 3 690 425 du cadastre du Québec
- 8.3 Amendements aux Règlements 309-A-2014 et 309-B-2014
- 8.4 Autorisation du paiement numéro 3 à l'entreprise Asphalte Desjardins Inc. pour les travaux sur le chemin Tamaracouta en 2014
- 8.5 Renouvellement du contrat d'assurance municipale avec la MMQ
- 8.6 Indexation du traitement des élus municipaux
- 8.7 Rémunération 2016
- 8.8 Abrogation de la résolution numéro 2015-12-264
- 8.9 Contribution à la Maison de soins palliatifs Rivière-du-Nord
- 8.10 Prolongation du mandat de l'entreprise Manaction Inc.

9. Période de questions

10. Levée de la séance

2. Adoption des procès-verbaux

2016-01-002

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2015

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du **2 décembre 2015** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du **2 décembre 2015**.

ADOPTÉE.

2016-01-003

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire pour le budget 2016 du 21 décembre 2015

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire pour le budget 2016 du **21 décembre 2015** à 18 h 30 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire pour le budget 2016 du **21 décembre 2015**.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2016

2016-01-004

2.3 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015**

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du **21 décembre 2015** à 19 h a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et **D'ADOPTER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire du **21 décembre 2015**.

ADOPTÉE.

2016-01-005

3. **Approbation des comptes**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes de décembre 2015.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes de décembre 2015 totalisant **119 019,99 \$** et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de décembre 2015 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. **États financiers**

4.1 **États financiers se terminant le 31 décembre 2015**

La directrice générale a déposé au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 décembre 2015.

5. **Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois de décembre 2015 a été remis à chacun des membres du conseil au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. **Compte-rendu des comités**

Incendie

La Municipalité a reçu un projet d'entente pour la location de la caserne de Bellefeuille. L'analyse se fait, et la Municipalité doit déterminer la date d'occupation des lieux en espérant pouvoir occuper ceux-ci pour le début du printemps.

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2016

Il y a prolongation de l'appel d'offres concernant l'agrandissement de la caserne jusqu'au 19 janvier 2016.

Travaux publics

La subvention de 31 000 \$ provenant du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local gérée par notre Député a été reçue. Le montant a été utilisé pour défrayer une partie des coûts de réfection de la côte Saint-Joseph.

Loisirs

L'activité de Noël tenue le 19 décembre a été un grand succès. La Municipalité remercie la population pour sa participation ainsi que les bénévoles.

Info Mille-Isles

La prochaine parution du journal est prévue pour la semaine du 15 février 2016, et sera envoyée à tous les contribuables avec leur compte de taxes et le calendrier des collectes.

MRC

Le processus de consultation public pour le Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR) débutera sous peu. Une première assemblée publique est prévue pour les citoyens de Mille-Isles le 10 mars au Canton de Gore de 19 h à 20 h 30 et une deuxième au bureau de la MRC d'Argenteuil le 15 mars de 19 h à 20 h 30.

Nous sommes à finaliser la révision du Schéma de couverture de risque - sécurité incendie - qui sera adopté d'ici le 31 mars 2016.

À la suite de la signature d'une entente entre la MRC d'Argenteuil et les commissions scolaires de la région, les citoyens de Mille-Isles peuvent utiliser le transport scolaire de niveau secondaire à titre de transport collectif pour se déplacer sur le territoire. Certains critères doivent être respectés, comme la vérification d'antécédentes judiciaires et l'abonnement aux services, avant de pouvoir profiter de ce réseau de transport collectif.

Le territoire annexé de Saint-Jérôme a été approuvé et finalisé. Les promoteurs peuvent procéder à l'élaboration et à la présentation de leur projet dans le respect des règlements pour recevoir les autorisations nécessaires afin de commencer les travaux.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de novembre 2015.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2016

8. Affaires diverses

2016-01-006

8.1 Demande de dérogation mineure – DM-2015-014 - lot 3 690 425 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise l'agrandissement de la résidence à une distance de 12,24 mètres de la rive au lieu de 15 mètres, tel que prescrit à la réglementation, sur le lot 3 690 425 du cadastre du Québec situé en bordure de la montée du Pont-Bleu;

Considérant que les propriétaires souhaitent agrandir la résidence, mais qu'ils sont limités en espace compte tenu de la bande de protection riveraine de 15 mètres à respecter;

Considérant que l'agrandissement prévu est en porte-à-faux afin de minimiser l'impact de la construction dans la bande de protection riveraine;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la bonne foi du demandeur;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et affiché le 18 décembre 2015;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2015-014 sur le lot 3 690 425 du cadastre du Québec situé en bordure de la montée du Pont-Bleu à la condition suivante :

- a) que les propriétaires aménagent la bande de protection riveraine de 15 mètres conformément aux exigences de la réglementation.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2016-01-007

8.2 Dossier PIIA 2015-012 – Implantation d'un garage attenant – lot 3 690 425 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la construction d'un garage attenant à la résidence située sur le lot 3 690 425 du cadastre du Québec, en bordure de la montée du Pont-Bleu;

Considérant que le revêtement extérieur et le revêtement de toiture sont identiques à ceux de la résidence;

Considérant que ce projet de construction d'un garage attenant à la résidence est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* RU.06.2011;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2016

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage attenant à la résidence sur le lot 3 690 425 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2015-012.

ADOPTÉE.

2016-01-008

8.3 Amendement aux Règlements 309-A-2014 et 309-B-2014

Considérant l'adoption des Règlements 309-A-2014 et 309-B-2014 concernant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Mille-Isles à la Ville de Saint-Sauveur;

Considérant l'adoption de la résolution 633-10-2015 par le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de nommer un conciliateur dans le but d'aider les municipalités à conclure un accord sur le partage de l'actif et du passif;

Considérant les discussions entre les représentants de la Ville de Saint-Sauveur et la Municipalité de Mille-Isles;

Considérant qu'un projet d'entente de compensation par la Ville de Saint-Sauveur à la Municipalité de Mille-Isles a été négocié et accepté par les représentants des deux (2) municipalités.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à la majorité des conseillers (5) :

M. David Hudson exprime son désaccord.

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de modifier les Règlements 309-A-2014 et 309-B-2014 en fonction des nouveaux paramètres négociés entre les municipalités à savoir que la Ville de Saint-Sauveur remettra à la Municipalité de Mille-Isles la partie de la taxe foncière correspondant à :

- Pour la première année, un montant équivalant à 100 % de la taxe foncière qui aurait été prélevée sur les immeubles situés sur le territoire visé par l'annexion, selon le taux de taxation 2015 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2016 des propriétés;
- Pour la deuxième année, un montant équivalant à 75 % de la taxe foncière qui aurait été prélevée sur les immeubles situés sur le territoire visé par l'annexion, selon le taux de taxation 2015 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2016 des propriétés;
- Pour la troisième année, un montant équivalant à 50 % de la taxe foncière qui aurait été prélevée sur les immeubles situés sur le territoire visé par l'annexion, selon le taux de taxation 2015 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2016 des propriétés;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2016

- Pour la quatrième année, un montant équivalant à 25 % de la taxe foncière qui aurait été prélevée sur les immeubles situés sur le territoire visé par l'annexion, selon le taux de taxation 2015 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2016 des propriétés;
- Pour la cinquième année, un montant équivalant à 10 % de la taxe foncière qui aurait été prélevée sur les immeubles situés sur le territoire visé par l'annexion, selon le taux de taxation 2015 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2016 des propriétés.

Cette remise devant cesser à la sixième année et pour les années subséquentes.

ADOPTÉE.

2016-01-009

8.4 ***Autorisation du paiement numéro 3 à l'entreprise Asphalte Desjardins Inc. pour les travaux de 2014 sur le chemin Tamaracouta***

Considérant la retenue de 34 668,30 \$ payable à l'entreprise Asphalte Desjardins Inc. à la suite de l'évaluation de la qualité des travaux effectués en mai 2014 sur le chemin Tamaracouta;

Considérant la recommandation de la firme Équipe Laurence experts-conseils de payer la somme de 17 334,15 \$;

Considérant que la dernière retenue de 5 % de la valeur des travaux sera libérée au printemps 2016 à la suite d'une visite finale des lieux.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le paiement de 17 334,15 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Asphalte Desjardins Inc.;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 55-13600-000.

ADOPTÉE.

2016-01-010

8.5 ***Renouvellement de la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)***

Considérant que la Municipalité doit se pourvoir d'une police d'assurance;

Considérant que la MMQ offre des solutions d'assurance novatrices exclusivement adaptées aux réalités municipales.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RENOUVELER l'assurance municipale avec la MMQ;

D'AUTORISER le paiement de la prime pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} janvier 2017;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2016

D'IMPUTER la dépense au montant de 25 953 \$ aux postes budgétaires suivants :

02-190-00-421	1 905 \$
02-130-00-423	12 669 \$
02-220-00-421	750 \$
02-220-00-425	4 000 \$
02-220-00-281	820 \$
02-390-00-421	756 \$
02-390-00-425	2 063 \$
02-701-20-421	1 962 \$
02-702-20-421	699 \$
02-701-70-429	329 \$

25 953 \$

ADOPTÉE.

2016-01-011

8.6 *Indexation du traitement des élus municipaux*

Considérant que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

Considérant que le Règlement 2012-05 fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la Municipalité;

Considérant qu'en plus de la rémunération de base, chaque élu a droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de sa rémunération;

Considérant que ledit règlement fixe la méthode de calcul de l'indexation annuelle attribuée au traitement des élus;

Considérant que les membres du conseil renoncent à l'indexation de leur traitement.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RENONCER à l'indexation de leur traitement;

DE CONSERVER le traitement des élus tel qu'attribué en 2015.

ADOPTÉE.

2016-01-012

8.7 *Rémunération 2016*

Considérant que le conseil est d'avis qu'il y a lieu de revaloriser le salaire des employés afin de l'équilibrer avec l'augmentation du coût de la vie, soit 1,2 %;

Considérant que certains employés voient leur salaire ajusté selon les taux du marché municipal.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2016

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER les ajustements et les augmentations de salaire pour l'année 2016, et ce, pour tout le personnel municipal concerné, tel que soumis par la directrice générale et conformément au budget 2016 adopté par le conseil de 21 décembre 2015. Les ajustements sont appliqués à partir du 1^{er} janvier 2016.

ADOPTÉE.

2016-01-013

8.8 Abrogation de la résolution 2015-12-264

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution portant le numéro 2015-12-264 intitulée : contribution à la « Route des Arts »;

Considérant que l'abrogation est justifiée par le fait que la MRC d'Argenteuil versera un montant de 5000 \$ au nom des municipalités locales à la « Route des Arts »;

Considérant que la « Route des Arts » affichera les logos des neuf (9) municipalités afin de souligner cette orientation régionale.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

D'ABROGER la résolution 2015-12-264.

ADOPTÉE.

2016-01-014

8.9 Contribution à la « Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord »

Considérant que la Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord est un organisme à but non lucratif qui doit, dans la mesure du possible, s'autofinancer;

Considérant l'importance d'un environnement familial et humain pour les personnes en fin de vie;

Considérant que la Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord offre des soins gratuits de qualité à ces personnes;

Considérant que des citoyens de la Municipalité de Mille-Isles ont bénéficié de cet environnement approprié pour mourir en sérénité;

Considérant que parmi ces citoyens, la Municipalité tient à souligner le décès de monsieur James Dawson le 30 décembre 2015. Il fut pompier volontaire et chef pompier du Service de sécurité incendie de la Municipalité dans les années 1990.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OFFRIR ses plus sincères condoléances aux membres de la famille, aux proches et aux amis de monsieur James Dawson;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2016

D'EFFECTUER une contribution au montant de 200 \$ à la Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-11000-970.

ADOPTÉE.

2016-01-015

8.10 Prolongation du mandat de l'entreprise Manaction inc.

Considérant que le mandat de gestion de l'organisation de la sécurité incendie et civile octroyé à l'entreprise Manaction inc. est terminé depuis le 31 décembre 2015;

Considérant l'intention du conseil de maintenir le Service de sécurité incendie et civile.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ENTÉRINER la prolongation du mandat de l'entreprise Manaction inc., et ce, pour une période de neuf (9) mois débutant le 1^{er} janvier 2016, se terminant le 30 septembre 2016, selon les mêmes spécifications et critères détaillés dans le devis d'appel d'offres et la résolution numéro 2014-12-267, le tout en conformité avec la Politique de gestion contractuelle 2010;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-22000-414.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2016-01-016

10. Levée de la séance

À **19 h 50**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2016

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Josée Hébert
Greffière et
secrétaire-trésorière adjointe

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée